



LE LOGEMENT D'ABORD



**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ?
LOUEZ SOLIDAIRE,
NOUS VOUS ACCOMPAGNONS !**



**VOUS AVEZ
UN OU
PLUSIEURS
BIENS À METTRE
EN LOCATION ?**



**UN CONSEILLER
LOGEMENT
VOUS RÉPOND**



**L'AIS
(AGENCE
IMMOBILIÈRE
SOCIALE)
GÈRE VOTRE
BIEN**

Le Département du Cher soutient les Agences Immobilières Sociales. Elles assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant un accompagnement individualisé et sécurisé au service d'un projet social.

LES AVANTAGES ET GARANTIES

↪ UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE ET COMPLÈTE

Les Agences Immobilières Sociales sont agréées par l'État « organisme d'intermédiation locative », autrement dit spécialistes de la gestion locative à caractère social.

↪ UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR VOS REVENUS*

Le dispositif LOC'AVANTAGES permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'une réduction d'impôts, lorsqu'ils confient leurs logements à une agence immobilière sociale, en appliquant une convention conclue avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

↪ UNE SÉCURISATION DES RISQUES LOCATIFS*

Dispositif gratuit de caution VISALE en cas d'impayés de loyers ou de dégradation.

LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES DANS LE CHER



LE RELAIS ASSIMMO 18
17 rue de la fontaine de fer
18000 Bourges
☎ 02 48 24 25 23
✉ assimmo18@lerelais18.fr



SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE
8 rue Jules Ferry
18000 Bourges
☎ 02 42 05 01 79
✉ ais18@solih.fr

* voir conditions auprès des agences